

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°23 du 3 juillet 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 18 octobre 2005 portant institution de régies et de sous-régies de recettes, de régies et de sous-régies d'avances auprès des services extérieurs et des établissements relevant de la direction centrale du matériel de l'armée de terre.

Du 18 mai 2009

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 18 octobre 2005 portant institution de régies et de sous-régies de recettes, de régies et de sous-régies d'avances auprès des services extérieurs et des établissements relevant de la direction centrale du matériel de l'armée de terre.

Du 18 mai 2009

NOR D E F F 0 9 1 1 7 1 0 A

Texte modifié :

Arrêté du 18 octobre 2005 (JO n° 268 du 18 novembre 2005, texte n° 6 ; mention au BOC, 2005, p. 8639. ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 122 du 28 mai 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 23/2009.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 18 mai 2009 et à compter du 3 juin 2009, l'arrêté du 18 octobre 2005 portant institution de régies et de sous-régies de recettes, de régies et de sous-régies d'avances auprès des services extérieurs et des établissements relevant de la direction centrale du matériel de l'armée de terre est modifié comme suit :

Dans le tableau figurant à l'article 2., la sous-régie d'avances instituée auprès de la 15^e base de soutien du matériel de Phalsbourg (Moselle) est supprimée.